

Bureau du Conseil d'Administration du 13 novembre 2025

Délibération n°2025 – 06 – BUR

Attribution de subventions

Le Bureau, délégué par le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022 et par arrêté préfectoral n°05-2024-02-06-00001 du 6 février 2024, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Vu le rapport présenté par le Directeur,

Décide :

- d'attribuer les subventions telles que présentées en séance et synthétisées dans le tableau joint,
- d'autoriser le Directeur, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes et les avenants éventuels.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur

Ludovic SCHULTZ

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de pouvoirs : ✓

Nombre de suffrages exprimés : 5

Votes :

Pour : 5

Contre : ✓

Abstention : ✓

Demandes de subventions du Bureau du Conseil d'Administration du 13 novembre 2025

Code opération	Maitre d'ouvrage	Titre	Territoires	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Date démarrage annoncé	Date fin annoncée	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux
5-I-SUB-683	Cultures Eco Actives	NESTI : Nature, Emotions, Sensations, Transformation et Impact	Secteur de l'Embrunais Secteur du Briançonnais	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	15/12/2025	31/12/2026	Parc national des Ecrins -4000 € - 25% ; Union européenne - 875€ - 5,46 % ; Autofinancement - 1025 € - 6,4 %	16 000 €	16 000 €	4 000 €	3 000 €	18,75 %
5-I-SUB-686	Compagnie Hayos	Nos souffles et nos coeurs - création chorégraphique	Le Bourg d'Oisans, Villars-d'Arêne, Saint-Jean-Saint-Nicolas, La Chabolle-en-Vaigaudemar	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	01/07/26	31/07/26	Le budget global est de 95 543 € avec un plan de financement complété par 70 561 € - union européenne ; 3 413 € d'aides privées et 7 343 € de bénévolat.	14 100 €	14 100 €	2 500 €	2 500 €	17,73 %
5-I-SUB-621	Mairie de Champcella	MOE pour l'aménagement des espaces publics de la traversée du hameau de Ville et l'entrée sud du Chambon.	Champcella	2.1.2. Respecter le paysage en s'appuyant sur l'identité des villages et le caractère des territoires	15/11/2025	31/12/2026	Parc national des Ecrins - 50% - 6500 € Autofinancement communal - 50% - 6500 €	13 000 €	13 000 €	6 500 €	6 500 €	50,00 %
5-I-SUB-684	Société des Touristes du Dauphiné	Réalisation d'un ouvrage sur les 150 ans de la STD	Parc national des Ecrins	3.2. c Intégrer les aménagements des refuges et conserver leurs éléments patrimoniaux	24/10/25	31/03/26	Parc national des Ecrins - 2 000 - 16 % ; Fonds propres - 10 436 - 84 %	12 436 €	8 000 €	2 000 €	2 000 €	25,00 %
5-I-SUB-687	GAEc des Têtes Rousses	Aide à la certification à l'Agriculture Biologique pour le GAEc des têtes Rousses à Réallon	Réallon	3.5.3 Conserver et promouvoir les savoir-faire et les produits locaux, et soutenir l'émergence de productions identifiées au territoire	01/10/25	31/12/27	Parc national des Ecrins - 1050 € - Forfait - Autofinancement - 676,20 €	1726 €	1 726 €	1 050 €	1 050 €	Forfait
5-I-SUB-680	Sébastien Constant	Rédition du topo-guide d'alpinisme Voies Normales et Classiques des Ecrins	Parc national des Ecrins	4.1.3. Inciter les adeptes des activités de nature à des comportements respectueux de l'environnement	13/11/2025	31/12/2026	Parc national des Ecrins - 3 035 € - 26% ; Partenaires - 1 000 € - 8,3 % ; Autofinancement - 7 666 € - 65,5 %	11 701 €	11 701 €	3 035 €	1 500 €	12,82 %

